

En 2016, les établissements de santé ont réalisé 16,5 millions de journées en hospitalisation partielle en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO), en psychiatrie et en moyen séjour, pour un total d'environ 75 000 places. À ces prises en charge, il faut ajouter 13,1 millions de séances de chimiothérapie, radiothérapie et dialyse, ainsi que des séjours en hospitalisation à domicile.

Les alternatives à l'hospitalisation complète

La fermeture de lits d'hospitalisation complète traduit, avec un léger décalage dans le temps, la transformation des modes de prise en charge intervenue progressivement depuis la seconde moitié des années 1980 en France comme à l'étranger. Cette transformation a été rendue possible par des innovations de technologies médicales et médicamenteuses (notamment en anesthésie). Grâce à elles, le nombre de procédures (interventions chirurgicales, explorations endoscopiques, etc.) effectuées en toute sécurité en dehors du cadre traditionnel de l'hospitalisation a progressivement augmenté. La loi hospitalière du 31 juillet 1991 consacre cette évolution en prévoyant explicitement la création de structures de soins alternatives à l'hospitalisation complète. Ces alternatives comprennent les activités de soins dispensées par les structures d'hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit, y compris en psychiatrie, et par les structures pratiquant l'anesthésie, la chirurgie ou la médecine ambulatoires (voir fiche 3, « L'activité en hospitalisation complète et partielle »).

En 2016, 46 % des journées d'hospitalisation partielle sont réalisées en court séjour (dont plus de la moitié en médecine), 31 % en psychiatrie et 24 % en soins de suite et de réadaptation (SSR) [tableau 1]. L'hospitalisation partielle continue de progresser à un rythme soutenu en court séjour (+5,9 % en 2016, après +3,5 % en 2015) et en SSR (+7,9 % en 2016, après +6,4 % en 2015). Les structures d'hospitalisation à domicile (HAD) assurent également des prises

en charge intermédiaires entre l'établissement de santé et la médecine de ville (voir fiches 20 et 21, « Les établissements d'hospitalisation à domicile » et « Les patients hospitalisés à domicile »).

13,1 millions de séances de traitement itératif

En France métropolitaine et dans les DROM, des traitements et des cures ambulatoires sont également comptabilisés, en particulier 2,5 millions de séances de chimiothérapie, 6,7 millions de séances de dialyse et 3,9 millions de séances de radiothérapie (tableau 2). La grande majorité des séances de radiothérapie sont réalisées en ambulatoire (98 %), principalement dans les cliniques privées. Le secteur public occupe, lui, une place importante dans l'activité de chimiothérapie et prend en charge 52 % des séances. Les 21 centres de lutte contre le cancer (CLCC) prennent également en charge une grande partie de l'activité de radiothérapie et de chimiothérapie. Ces établissements ont pratiqué 14 % des séances de chimiothérapie et 22 % des séances de radiothérapie. Enfin, environ 520 000 personnes ont été transfusées¹. Les autres traitements et cures ambulatoires sont notamment réalisés par du personnel non médical. Ils concernent essentiellement les prises en charge en psychiatrie (psychologues, infirmiers, etc.) et en réadaptation fonctionnelle (kinésithérapeutes, etc.).

Les consultations mémoire

À la suite du plan Alzheimer 2008-2012, 574 entités déclarent disposer, en 2016, d'une consultation mémoire dans le cadre de la prise en charge de la

1. Source : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), rapport d'activité hémovigilance 2016.

Tableau 1 Activité et capacités pour les alternatives à l'hospitalisation complète en 2016

	Établissements publics		Établissements privés à but non lucratif		Établissements privés à but lucratif		Ensemble des établissements	
	Journées/séjours (en milliers ¹)	Places	Journées/séjours (en milliers ¹)	Places	Journées/séjours (en milliers ¹)	Places	Journées/séjours (en milliers ¹)	Places
Hospitalisation partielle en MCO, dont :								
médecine	2 137	9 920	392	1 607	1 910	1 649	4 439	13 176
chirurgie	771	5 269	248	1 634	1 790	11 050	2 809	17 953
gynéco-obstétrique	217	1 067	13	84	42	189	272	1 340
Total	3 124	16 256	653	3 325	3 743	12 888	7 520	32 469
Hospitalisation de jour ou de nuit en psychiatrie ²	3 584	22 664	948	5 354	515	1 639	5 047	29 657
Hospitalisation partielle en SSR	962	3 351	1 501	5 037	1 444	4 132	3 907	12 520
Total	7 670	42 271	3 102	13 716	5 702	18 659	16 474	74 646
HAD ³	59	4 274	108	9 166	21	2 853	188	16 293

MCO : médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; HAD : hospitalisation à domicile.

1. On parle de séjours en hospitalisation à domicile et de journées pour les autres disciplines.

2. Le nombre de journées est exprimé en équivalent-journée, où une demi-journée compte pour 0,5.

3. L'activité d'HAD est celle des disciplines de MCO et de SSR, c'est-à-dire hors psychiatrie. Le terme « places » reflète ici le nombre de patients pouvant être pris en charge en même temps par les structures proposant de l'HAD.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Sources > ATI, PMSI-MCO et PMSI-SSR 2016, traitements DREES, pour l'activité de court séjour et de SSR ; PMSI-HAD 2016, traitements DREES, pour l'activité d'HAD ; SAE 2016, traitements DREES, pour les capacités d'accueil et l'activité de psychiatrie.

Tableau 2 Nombre de séances en 2016 selon le statut de l'établissement

Séances	Établissements publics	Établissements privés à but non lucratif, dont CLCC	Établissements privés à but lucratif	Ensemble des établissements
Chimiothérapie ambulatoire¹	1 312 127	503 761	716 691	2 532 579
Radiothérapie	983 031	1 110 884	1 774 069	3 867 984
Séances sur malades ambulatoires	964 177	1 093 234	1 743 670	3 801 081
Séances sur malades hospitalisés	18 854	17 650	30 399	66 903
Dialyse	1 664 529	2 574 355	2 465 304	6 704 188
Total	3 959 687	4 189 000	4 956 064	13 104 751

1. Ne sont pas comptabilisées les préparations de chimiothérapies délivrées.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Source > DREES, SAE 2016, traitements DREES.

maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées, en France métropolitaine et dans les DROM (tableau 3). Il s'agit, dans 86 % des cas, d'établissements publics (dont 70 % de centres hospitaliers et 12 % de CHR), d'établissements privés à but non lucratif dans 9 % des cas et d'établissements privés à but lucratif dans 5 % des cas. Ces consultations ont accueilli 258 000 patients différents au cours de l'année 2016, dont 53 % de nouveaux patients. Ce sont des consultations labellisées² pour 90 % des patients. Des groupes de parole destinés aux aidants ont été mis en place par 205 unités.

La prise en charge de la douleur chronique

En 2016, 246 entités sont identifiées comme structures de traitement de la douleur chronique. Parmi elles, 237 ont décrit leur activité de consultation

dans l'enquête SAE. Au cours de l'année 2016, 273 000 patients externes et 24 000 patients internes ont bénéficié de consultations médicales, dont 465 000 consultations effectuées par un médecin, hors psychiatres, et 17 000 par un médecin psychiatre. 106 000 consultations de psychologue et 159 000 actes infirmiers ont été réalisés.

Les urgences

En France métropolitaine et dans les DROM, les urgences ont recensé 21,0 millions de passages en 2016. Celles-ci, ainsi que d'autres formes de prises en charge ambulatoires à l'hôpital (en particulier la psychiatrie), font l'objet de fiches spécifiques (voir les chapitres « Les autres disciplines hospitalières » et « Quelques aspects spécifiques de l'activité hospitalière »). ■

Tableau 3 Répartition des consultations mémoires selon le statut de l'établissement en 2016

Séances	Établissements publics	Établissements privés à but non lucratif	Établissements privés à but lucratif	Ensemble des établissements
Nombre d'entités ayant une consultation mémoire, dont :	496	49	29	574
consultation mémoire labellisée	388	36	13	437
File active, dont :	231 157	17 882	8 782	257 821
nouveaux patients	121 886	9 047	4 810	135 743
Groupe de parole destiné aux aidants	181	14	10	205

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Source > DREES, SAE 2016, traitements DREES.

2. Pour être labellisée par l'ARS, une consultation mémoire doit disposer d'une équipe pluridisciplinaire composée de neurologues ou gériatres, de psychologues ou orthophonistes, d'un temps de secrétariat, et accueillir une file active supérieure à 200 patients.

Encadré Sources et méthodes**Champ**

Activités alternatives à l'hospitalisation à temps complet ayant fonctionné en 2016 en France métropolitaine et dans les DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA). Les consultations externes déclarées par les établissements publics de santé ne sont pas comptabilisées.

Sources

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation complète, journées en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel). Le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI), mis en place par la DGOS et l'ATIH, fournit une description médico-économique de l'activité de court séjour des établissements de santé depuis 1997 pour chaque séjour réalisé.

Définitions

- > **Alternatives à l'hospitalisation** : elles ont « pour objet d'éviter une hospitalisation à temps complet ou d'en diminuer la durée. Les prestations ainsi dispensées se distinguent de celles qui sont délivrées lors de consultations ou de visites à domicile » (article R6121-4 du Code de la santé publique).
- > **Chimiothérapie** : elle consiste en l'usage de certaines substances chimiques pour traiter une maladie. De nos jours, le terme « chimiothérapie » est principalement utilisé pour désigner certains traitements contre le cancer.
- > **Radiothérapie** : ce traitement consiste à utiliser des radiations ionisantes pour détruire les cellules cancéreuses. La radiothérapie ne s'emploie pas uniquement pour traiter les cancers mais, dans la pratique, son utilisation pour des affections non cancéreuses est faible.
- > **Nombre de passages aux urgences pour l'année** : il inclut l'ensemble des arrivées quels que soient les modes d'arrivée et de sortie.
- > **Centres de lutte contre le cancer (CLCC)** : ils assurent des missions de soins, de recherche et d'enseignement, et sont spécialisés en cancérologie. On compte 21 établissements sur le territoire métropolitain.

Pour en savoir plus

- > **Baubeau, D., Trigano, L.** (2004, juillet). La prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. DREES, *Études et Résultats*, 327.
- > **Baubeau, D., Carrasco, V., Mermilliod, C.** (2005, mars). L'activité de radiothérapie en 2002. DREES, *Études et Résultats*, 387.